



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf février, à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Onzain, dûment convoqué le 13 février 2015, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre OLAYA.

Présents : MM. OLAYA, LECUIR, HERSANT, BOUQUIN, DUGAULT, HUBERT, BONNEVILLE, BILLAULT, CARREZ, COUCHAUX, WORNİ ; Mmes REUILLON, GUESDON, DESMIER, SEGRET, MORAISIN, PICAULT, CRAMOYSAN, POTIER, HUE

Absents représentés : Mme BEFFARA (représentée par Sylvie POTIER)
M PARCE (représenté par Daniel BOUQUIN)
Mme DUQUESNOIS (représentée par Philippe CARREZ)

Mme Sylvie POTIER a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire débute la séance en demandant si le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 janvier 2015 appelle des observations, il n'y a pas de remarques exprimées. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter cinq points à l'ordre du jour :

- ✓ Utilisation des salles communales par des partis politiques
- ✓ Utilisation gratuite des salles pour les stages payants
- ✓ Attribution du marché pour le parking de la perception
- ✓ Engagement de la Commune dans une démarche de prévention des risques professionnels
- ✓ Modification des participants aux commissions municipales

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire accueille Monsieur Dany HUBERT, nouveau conseiller municipal qui remplace Monsieur Francis SUET démissionnaire pour des raisons professionnelles. Monsieur Dany HUBERT se présente à l'assemblée.

1. Information sur les décisions prises par le Maire

- Décision n°2015-01 : notification du marché à l'entreprise TTC Transports pour le désamiantage des 3 futures classes de l'école Prévert.
- Décision n°2015-02 : notification du marché à l'entreprise VIATEC pour la maîtrise d'œuvre de la réalisation des trottoirs de la rue des Rapins.

2. Présentation des comptes rendus des commissions d'Agglopolys et des syndicats intercommunaux

a) Commission stratégie économique-Emploi-Enseignement supérieur

Monsieur Le Maire présente le compte-rendu de cette commission qui s'est réunie le 3 février dernier :

- Bilan des actions menées par la Chambre des Métiers dans le cadre de la convention de partenariat.
- Présentation de l'association des Artisans d'Art.
- Présentation du réseau d'entreprises Prospective PME
- Point sur l'avancement de l'audit sur les villages d'entreprises
- Point d'information sur la coopération INSA/Entreprises

b) Commission Solidarité Intercommunale

Monsieur Le Maire présente le compte-rendu de cette commission qui s'est réunie le 9 février dernier :

- Ecoles publiques : les dérogations ; les coûts ; Les règlements financiers et comptable
- L'Assistance à Maitrise d'Ouvrage : La CAUE ; La SEM 3 Vals aménagement

c) Commission Assainissement-Infrastructures

Gérard Hersant présente le compte-rendu de cette commission qui s'est réunie le 13 janvier dernier. Les points abordés ont été :

- Information sur le rôle et les missions du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :
 - ✓ en charge du conseil et du contrôle de l'assainissement individuel des particuliers
 - ✓ Coût du contrôle de conception : 117,55 € HT
 - ✓ Coût du contrôle de bon fonctionnement : 107,50 € HT
 - ✓ Coût du diagnostic de vente : 134,40 € HT
- Information sur les aménagements de sécurité :
 - ✓ Pourquoi modérer la vitesse ?
 - ✓ Les différents types de ralentisseurs (coussins, plateaux, dos d'âne)
- Point d'avancement des études et des travaux

d) Compte-rendu de la dernière réunion du SMAEP

Gérard Hersant présente les points importants qui ont été abordés lors de cette réunion :

- Modification des statuts du syndicat en syndicat mixte
- Avenant pour les travaux du château d'eau à Limeray
- Programme d'aides aux particuliers dans le périmètre de protection rapprochée de la source de Monteaux
- Travaux 2015 à Onzain : chemin de Marais

Laurent Couchaux demande la possibilité d'avoir les dates des réunions des séances du SMAEP.

e) Compte-rendu de la dernière réunion du SIDELC

Gérard Hersant présente les points importants qui ont été abordés lors de cette réunion :

- Orientations budgétaires 2015
- Adhésion du SIDELC au PEC
- Création d'un poste de chargé d'affaires
- Attribution de l'indemnité au comptable

- ❑ Dépenses d'investissement anticipées

3. Compte-rendu des séances du Conseil Municipal Jeunes

Sarah Guesdon présente le compte-rendu de la séance du 19 janvier dernier :

- ❑ Fonctionnement du Conseil Municipal Jeunes
- ❑ Propositions de projets pour le futur mandat
 - ✓ Création d'un journal de la jeunesse
 - ✓ Projet de lutte contre la pollution
 - ✓ Installation d'éclairage dans les rotes
 - ✓ Nettoyage de la forêt et de l'avenue de la République
 - ✓ Réhabilitation de certains trottoirs
 - ✓ Rénovation du gymnase
 - ✓ Création de nouvelles pistes cyclables
 - ✓ Création d'un verger commun
 - ✓ Création d'un passage piéton devant la maison médicale
 - ✓ Faire plus de plantations et de décoration dans la commune

Sarah Guesdon informe que les commissions du CMJ ont été choisies : environnement ; sécurité-cadre de vie ; sport-loisirs-culture.

4. Présentation des comptes rendus des commissions municipales

a) Compte-rendu de la commission Environnement-Cadre de Vie

Daniel Bouquin présente le compte-rendu de la commission Environnement-Cadre de vie du 26 janvier dernier. Les points abordés ont été les suivants :

- **Nouvel aménagement du rond-point** : il est prévu de déplanter puis d'enherber le massif côté Chaumont du rond-point ainsi que les raquettes côté entrée d'Onzain. Une partie des plantations en place, et notamment les rosiers et les buis, sera récupérée et replantée sur le territoire de la Commune. Il est envisagé par la commission de voir s'il est possible de mettre en place une gabarre ou une toue, ou encore de proposer au Syndicat des Producteurs de Vin d'AOC Touraine-Mesland de planter des vignes.
- **Piste cyclable** : Les discussions sont en cours concernant l'emprise des travaux et leur phasage. Néanmoins, il est prévu de lancer les travaux d'abattage des tilleuls courant 2015. Une forte communication doit être prévue concernant cette intervention de gestion du domaine arboricole de la Commune, l'arrachage ou l'abattage de vieux sujets étant sensible. Les plantations neuves, a priori moins denses, seront choisies afin d'optimiser l'entretien.
- **Aménagement rue de la Fontaine** : Le propriétaire des Douves envisage de sécuriser le muret et la clôture situés le long de la rue de la Fontaine. Cette dernière est actuellement fixée dans le muret, avec une tenue non pérenne. Pour s'affranchir des risques quant à la hauteur et à une bonne fixation, il propose de planter l'accotement de vignes.
- **Esplanade de la Mairie** : Les bougainvilliers installés habituellement à la fin du printemps étant en fin de vie et la manutention pour leur hivernage étant pénible, il est envisagé de ne pas les redresser à l'identique. Il est proposé de les remplacer par 5 sujets (a priori des ifs dorés) auprès des 2 escaliers, ainsi que devant la cantine. Les espaces ainsi laissés entre bornes seront réduits par des quilles amovibles.

Noëlle Picault demande si une nouvelle clôture est prévue le long du Cissereau au parking de l'Ecrevissière. Daniel Bouquin répond que cet achat est inscrit au budget. Laurent Couchaux précise qu'il faut d'abord enlever les bordures avant de poser la nouvelle clôture.

b) Compte-rendu de la commission MAPA

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la commission MAPA du 9 février dernier. Les points abordés ont été :

- Marché de maîtrise d'œuvre pour les trottoirs de la rue des Rapins :
 - ✓ 3 offres reçues
 - ✓ Attribution du marché à l'entreprise VIATEC
 - ✓ Durée des travaux : 5 mois
- Marché pour le parking de la perception :
 - ✓ 4 offres reçues
 - ✓ Attribution du marché à l'entreprise Dubois SA
 - ✓ Durée des travaux : 2 mois

c) Compte-rendu de la commission Fêtes et Cérémonies

Marylène Reuillon présente le compte-rendu de la commission Fêtes et Cérémonies du 4 février dernier. Les points abordés ont été les suivants :

- Remerciements pour des administrés aidant régulièrement la Commune

Marylène Reuillon explique que nous avons eu un courrier d'un administré pour savoir s'il était possible d'organiser des remerciements officiels pour des personnes qui aident régulièrement la Commune. Le principe est retenu mais il faut bien identifier les critères pour ne pas avoir un afflux de demandes. L'idée de faire ces remerciements au cours de la soirée pour les maisons fleuries est retenue. Par ailleurs, il est décidé d'envoyer un bouquet de fleurs aux administrés qui ont eu 100 ans cette année.

- Organisation du feu d'artifice

Les pompiers ont exprimé le fait que le bal serait organisé le samedi 11 juillet pour des questions de rentabilité et de disponibilité. La commission a donc proposé de faire le feu d'artifice le samedi 11 juillet. Cette année, ce sera au Parc de Loisirs.

Julien Worni regrette que la date du feu d'artifice s'éloigne de plus en plus du jour traditionnel du 14 juillet. Marylène Reuillon répond qu'elle est d'accord sur le principe mais que l'implication des pompiers pour le bal est importante en termes de fréquentation. Pour pourrions choisir de le faire le 14 juillet, mais il n'y aurait alors pas de bal. Monsieur le Maire exprime l'idée d'un feu d'artifice vers le 15 août.

d) Compte-rendu de la commission Finances

Cette commission s'est réunie le 2 février dernier. Yves Lecuir explique que ces éléments seront abordés lors des délibérations.

DÉLIBÉRATIONS

1. Demande de subvention pour la réalisation de la piste cyclable

La Commune d'Onzain a pour projet la prolongation de la piste cyclable avenue de la République. Nous sollicitons une subvention de 136 000 € au titre de la DETR 2015. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	RECETTES
- Travaux préparatoires = 6 300,00 €	- Subvention contrat 3G = 144 000,00 €
- Terrassements généraux = 95 950,00 €	- Agglopolys = 46 200,00 €
- Ouvrages = 83 050,00 €	- Conseil Général = 8 000,00 €
- Eclairage Public = 24 000,00 €	- DETR = 136 000,00 €
- Espaces verts = 62 175,00 €	- Commune d'Onzain = 75 843,60 €
- Mobilier – Signalisation = 14 000,00 €	
- Chaussée – Assainissement = 40 700,00 €	
- Maitrise d'œuvre = 15 528,00 €	
MONTANT TOTAL HT = 341 703,00 €	
Montant TVA = 68 340,60 €	
Montant Total TTC = 410 043,60 €	MONTANT TOTAL = 410 043,60 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention de 136 000 € au titre de la DETR 2015.**
- **approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus.**
- **autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.**

Franck Dugault demande si, dans le cas où la subvention ne serait pas attribuée, la commune est obligée de réaliser ce projet. Yves Lecuir répond que le projet est prévu dans le budget 2015 et que la subvention n'a pas été prévue en termes de recettes.

2. Subventions aux associations pour l'année 2015

La commission des finances du 9 février dernier a émis les propositions de subventions suivantes (voir tableau déjà distribué). Yves Lecuir informe que le montant global de subvention attribué est légèrement supérieur à l'année dernière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau pour l'attribution des subventions aux associations.

3. Demandes de subventions

La Commune a reçu 2 demandes au titre des subventions 2015 :

- a) Demande de subvention pour un projet « des radeaux sur la Loire ». Deux classes d'Onzain y participeront. La commission propose d'attribuer une subvention de 100 €.

- b) Demande de subvention pour une association créée par des bénévoles de l'EHPAD afin d'organiser un espace de vie convivial à l'intérieur de l'établissement. La commission propose d'attribuer une subvention de 150 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution de ces deux subventions.

4. Débat d'orientation Budgétaire 2015

L'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat n'est pas sanctionné par un vote mais il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération distincte de celle du budget.

Yves Lecuir présente le Débat d'Orientation Budgétaire (document en annexe)

Concernant les économies à faire sur le budget de fonctionnement, Nadine Segret propose de revoir le nombre d'ATSEM à l'école maternelle. Monsieur le Maire répond qu'un travail doit être fait sur l'ensemble des services de la Commune. Certains agents partant en retraite ne seront pas remplacés. Nadine Segret rappelle aussi que la suppression éventuelle du SIPO devrait faire des économies.

5. Bilan des opérations foncières 2014

En application de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des opérations foncières réalisées par la Commune sur l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le bilan annuel des opérations foncières 2014.

6. Conventions avec le collège

Dans le cadre du partenariat éducatif entre la Commune et le collège, il est proposé la signature de deux conventions :

- Convention de mise à disposition gracieuse d'un volontaire (service civique au collège) pour l'animation des jeunes durant les vacances de février.
- Convention pour la mise en place de permanence du pôle jeunesse au collège pour certains midis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de ces deux conventions et autorise Monsieur le Maire à les signer.

7. Représentant de la Commune à Approlys

Dans le cadre de notre future adhésion à la centrale d'achat « Approlys », il est demandé de nommer un représentant de la commune pour siéger à l'assemblée générale d'Approlys. Le Conseil doit se prononcer sur les personnes suivantes :

- Représentant : Yves LECUIR
- Suppléant : Gérard HERSANT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme les représentants de la Commune ci-dessus à Approlys.

8. Déplacement de la salle des mariages

Dans le cadre de l'aménagement des nouvelles salles de classes à l'étage de la mairie, nous devons anticiper sur le déplacement de la salle des mariages (qui deviendra une salle de classe à la rentrée). Il est proposé de déplacer la salle des mariages dans la salle Bozzuffi de l'école Genevoix, Rue de la Justice, à partir du 1^{er} juillet 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déplacer la salle des mariages à la salle Bozzuffi, rue de la Justice, à partir du 1^{er} juillet 2015.

9. Commission MAPA et Appel d'offres

Monsieur Francis SUET est membre suppléant dans le cadre de la commission d'appel d'offres et de la commission MAPA. Etant démissionnaire, il est nécessaire de désigner un nouveau suppléant pour ces deux commissions. Monsieur Gérard Hersant est volontaire pour être suppléant à ces deux commissions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Gérard Hersant en tant que membre suppléant de la commission d'Appel d'Offre en remplacement de Francis Suet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Gérard Hersant en tant que membre suppléant de la commission MAPA en remplacement de Francis Suet.

10. Délégation du Conseil Municipal au Maire

Le conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au maire un certain nombre d'attributions énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, dans des conditions prévues à l'article L.2122-23. Dans le cadre du projet d'aménagement des 3 salles de classes à Prévert, et si nous voulons respecter les délais, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés début mars.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dont le montant est inférieur à 90 000 € HT. Cette délégation n'est valide que pour l'opération décrite ci-dessus.

11. Dépenses d'investissements anticipés

En application de l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988, le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le Conseil doit autoriser Monsieur le Maire à engager et mandater les opérations suivantes :

- Objet : Paiement pour le désamiantage des logements du bâtiment Prévert (14 798,40 €)
- Objet : paiement des frais de notaire pour l'acquisition de la parcelle Rue de l'Ecrevissière (acquisition réalisée au début de l'année 2014) (1 000 €)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les dépenses anticipées listées ci-dessus.

12. Rémunération des travaux préparatoires pour les élections

Dans le cadre des élections départementales, les communes (bureaux centralisateurs) ont à leur charge le paiement des travaux de mise sous pli de la propagande électorale.

Dans le cadre des crédits mis à disposition par le ministère de l'Intérieur, l'Etat remboursera les dépenses réalisées par la Commune pour l'ensemble des travaux susvisés.

Ce remboursement s'effectuera sur la base du nombre de plis distribués et de tours de scrutin, étant précisé que le montant par électeur inscrit ne peut dépasser 0,28 € pour le 1^{er} tour et 0,19 € pour le second tour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à appliquer les dispositions de rémunération du personnel communal pour les travaux de mise sous plis pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

13. Utilisation des salles communales par des partis politiques

L'article L2144-3 du CGCT prévoit que les locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande. Le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le Conseil Municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation.

Il est rappelé que les salles communales sont déjà gratuites pour les associations d'Onzain.

Sarah Guesdon complète en précisant que ces locations se feront selon la disponibilité des salles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la gratuité pour une location de 4h d'une salle communale à toutes associations extérieures à la commune organisant une réunion publique (ouverte à la population).

14. Utilisation gratuite des salles pour les stages payants

Il a été remarqué que quelques associations utilisaient, gratuitement, entre 7 & 8 fois par an, les salles pour des stages payants.

Il est donc proposé, afin de limiter ces stages qui sortent du cadre dit « normal » du prêt gratuit de salles aux associations, de demander une location de salle payante aux associations à partir de la 4^{ème} demande d'utilisation de la salle dans l'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que la location de salles municipales soit payante (à partir de la 4^{ème} location dans l'année) pour les associations d'Onzain qui organisent des stages payants.

15. Attribution du marché pour le parking de la perception

Suite à la commission MAPA réunie le 9 février dernier, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché pour la réfection du parking de la perception à l'entreprise DUBOIS pour un montant global de 57 030 € comprenant la solution de base et l'ensemble des options. L'option n°3 sera renégociée pour ne traiter que le revêtement du trottoir en face du parking.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché pour la réfection du parking de la perception à l'entreprise Dubois.

16. Engagement de la Commune dans une démarche de prévention des risques professionnels

Le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, présente le rôle et les missions de l'assistant de prévention au sein d'une collectivité.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'engager une démarche structurée de prévention des risques professionnels, matérialisée par un programme annuel de prévention. Par ailleurs, il est proposé de créer la fonction d'Assistant de prévention au sein des services de la commune selon la lettre de mission annexée à la délibération.

L'agent de prévention sera nommé par arrêté ; celui-ci précisera les conditions d'exercice de sa mission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager une démarche structurée de prévention des risques professionnels, matérialisée par un programme annuel de prévention et de créer la fonction d'Assistant de prévention au sein des services municipaux.

17. Modification des participants aux commissions municipales

Suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal, ce dernier souhaite participer à certaines commissions. Par ailleurs, Monsieur Lecuir souhaite s'inscrire à la commission Communication.

Monsieur Worni souhaite intégrer la commission Travaux-Bâtiment.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau tableau des commissions municipales.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

- **Maison de la Justice.** Monsieur le Maire propose aux conseillers de répondre à l'invitation d'aller visiter la maison de la Justice et du Droit à Blois. L'invitation sera envoyée à tous les conseillers.
- **Elections.** Monsieur le Maire distribue les coupons-réponses pour la tenue des bureaux de vote.
- **SPAN.** Julien Worni demande si nous avons des retours quant au courrier envoyé pour l'ancienne laiterie. Monsieur le Maire répond que nous avons retiré notre offre d'achat et demandé que les propriétaires mettent en sécurité le bâtiment.
- **Poubelles.** Julien Worni souhaite partager la problématique de certains administrés qui n'ont pas d'endroit (cour ou jardin) pour rentrer leur poubelle. Monsieur le Maire comprend cette difficulté et propose aux administrés de prendre contact avec la mairie pour trouver une solution.
- **Commerces.** Julien Worni demande si la maison de la presse va bientôt ouvrir et si la peinture de la vitrine va rester en deux couleurs. Monsieur le Maire répond que les dernières informations permettaient d'espérer une ouverture en ce début d'année. La devanture devrait être aussi terminée. Monsieur le Maire reprendra contact avec les propriétaires.

Monsieur le Maire clôture la séance sur les prochaines dates de Conseil Municipal :

Jeudi 19 mars 2015 - Jeudi 23 avril 2015 - Jeudi 21 mai 2015 - Jeudi 25 juin 2015

La séance est levée à 22h00

Sylvie Potier
Secrétaire de séance

Pierre Olaya
Maire d'Onzain